

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance ordinaire du 21 avril 2026*

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

*Étaient présentes* : Mmes CURTAN Pauline, CAMBON Cindy, RAYMOND-MARTINEZ Clémentine, BOUHELIER Hélène, RABAUD Sandra, VAURS Jacqueline, VIDAL Marie-Cécile.

*Absente* : SALZE Angélique

*Était excusée* : LEBOEUF Anaïs

*Ont donné procuration* : LEBOEUF Anaïs donne pouvoir à BOUHELIER Hélène

*Date de la convocation* : 17/04/2026

*Secrétaire de séance* :

En exercice	9
Présentes	7
Votantes	8
Pour	
Contre	
Abstention	

❖ **Délibération n° 01/20260421-CCAS**

**Objet : Elections de la vice-présidente**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ; Madame la Maire, Présidente du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein une vice-présidente. Elle demande aux candidates à ce poste de se déclarer.

Sont candidates : Mme Cindy CAMBON ou Mme Anaïs LEBOEUF

**Le conseil d'administration procède à l'élection de la vice-présidente au scrutin secret.**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 8

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– Mme Cindy CAMBON : 6 voix - six

– Mme Anaïs LEBOEUF : 2 voix - deux

**- Mme Cindy CAMBON ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée vice-présidente.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

**Pauline CURTAN**

